

Règlement de la cour de l'école

La récréation doit être un moment où chacun doit pouvoir se détendre en jouant, en se promenant, en discutant, sans être agressé ni insulté par qui que ce soit et sans risquer d'accident.

A ce titre, quelques règles doivent être respectées.

I – LES ENFANTS

Le local à vélo, les escaliers, les salles de classe et couloirs ne font pas partie des aires de jeux et sont interdits pendant la récréation sauf autorisation explicite. Certaines zones peuvent être interdites en raison des conditions climatiques (plaques de verglas...)

Je dois :

- faire attention aux autres.
- m'excuser si je bouscule quelqu'un et m'assurer qu'il va bien.
- jeter mes papiers à la poubelle et pas par terre (si je vois un papier traîner je le ramasse et le jette)
- respecter les espaces réservés dans la cour et ne pas embêter ceux qui y jouent.
- installer, utiliser et ranger correctement le matériel mis à la disposition des élèves de la classe,
- organiser les jeux de ballon et de tennis de table avec mes camarades, sans conflit
- rentrer tranquillement dans les toilettes et ne pas jouer avec les portes,
- utiliser les toilettes proprement, ne pas gaspiller le papier, tirer la chasse d'eau et ranger la serviette,
- penser à aller aux toilettes avant d'entrer en cours.
- avertir tout de suite un adulte en cas d'accident ou de bagarre ou de souci avec un autre élève

Il est interdit de :

- grimper sur les murs, murets et grillages, de **sortir de l'école pour quelque raison que ce soit.**
- jouer à se battre, de se sauter dessus, de se bousculer, de porter un camarade, de se tirer les vêtements ou de jouer avec, de se moquer d'un camarade, de s'insulter...
- apporter du matériel dangereux (compas, ciseaux...),
- lancer les balles ou jouer au ballon avec force,
- jouer à la balle lorsque le sol est mouillé,
- éclabousser les autres quand il pleut, lancer des boules de neige.

Je peux :

- poser ma veste sur le rebord d'une fenêtre ou sur le grillage s'il fait trop chaud
- aller aux toilettes sans demander la permission
- jouer dehors quand il pleut si j'ai une capuche et/ou un vêtement de pluie
- faire un bonhomme de neige
- apporter des jeux de la maison (jeux de société, cartes, billes...) sous réserve de l'accord de l'enseignant et sous l'entière responsabilité de l'élève. Tout conflit entraînera l'interdiction de rapporter ce jeu.

Sanctions

Dans les zones de jeu, si ces règles ne sont pas respectées :

- Matériel non rangé ou maltraité : la classe / l'élève se voit retirer le droit d'utiliser le matériel pendant 2 semaines
- conflit ou exclusion de camarades : les élèves en conflit et/ou ceux qui excluent un camarade sont privés du droit de jouer dans l'aire de jeu concernée pendant 2 semaines

La sanction est doublée en cas de récidive.

Si l'élève ne respecte pas les autres règles de la vie en collectivité (violence, agressivité...), selon la gravité des ses actes, il pourra se voir privé de jeu.

II – LES PARENTS

Dans l'enceinte de l'école, **aucun adulte étranger** à l'école (parent, visiteur, ...) n'est autorisé à intervenir **directement** auprès d'un enfant.

Seuls les enseignants sont habilités à gérer les conflits enfantins dans l'espace scolaire (*Tout parent mécontent d'un tiers dans l'enceinte scolaire gère ce différent par l'intermédiaire du personnel enseignant.*)

III – LES ENSEIGNANTS

- Les maîtres assurent une surveillance active et interviennent pour faire appliquer le règlement.
- La cour de récréation n'est jamais laissée sans surveillance: en cas de retard du ou des maîtres de surveillance, chaque maître reste responsable de sa classe.

Occupation de la cour de récréation

